

3-1. Description de l'action

Remplir une fiche « 3.1 Description de l'action » (4 pages) par action

Personne responsable de l'action :

Nom : LEMOINE
Fonction : DIRECTEUR
Téléphone : 0324270808

Prénom : BRUNO
Courriel : centrelac@centrelelac.info

Nouvelle action

Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé :

Nous et les autres

Objectifs de l'action :

LUTTER CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT

Le centre social Le Lac s'engage dans une démarche citoyenne en programmant des actions sur thème de la lutte contre les préjugés discriminatoires.

Comprendre les mécanismes individuels et collectifs qui conduisent au rejet des « autres », et à prendre conscience des discriminations dans la société française aujourd'hui.

Donner des clés de compréhension aux habitants des quartiers prioritaires et encourager leur réflexion personnelle pour déconstruire les préjugés qui persistent dans les consciences.

Avec la volonté d'apporter un éclairage scientifique sur les comportements racistes et les préjugés, le centre le lac proposera aux habitants des quartiers prioritaires de découvrir et participer à des actions culturelles au croisement de l'anthropologie, de la biologie, de la sociologie et de l'histoire.

Les actions s'appuieront sur des études menées par les chercheurs en sciences de l'Homme et de la société. Elles proposeront un parcours accessible à tous, qui s'attache à décrypter pourquoi et comment se mettent en place de tels phénomènes dans des sociétés, à un certain moment de leur histoire.

- A quelles attentes répond-elle ?

Face à la haine qui se répand, face aux entreprises identitaires, il fallait aller au-delà des intentions et bâtir une démarche collective publique forte, faite de messages clairs, mais aussi et surtout d'initiatives concrètes, de réponses opérationnelles.

Le réseau des partenaires de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT s'étend sur l'ensemble du territoire. Les Comités opérationnels de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (CORA) installés dans chaque département, déclinent sur le terrain les mesures et orientations du plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Dans les Ardennes il semblerait qu'il n'existe pas de comités opérationnels (carte interactive DILCRA). Les habitants des quartiers prioritaires ne peuvent donc pas s'engager et prendre contact avec une association ou prendre connaissance des projets soutenus.

- Dans quelles conditions ou circonstances avez-vous identifié les attentes des populations ou territoires concernés par l'action (en interne, par les usagers, etc.) ?

Des habitants, des élus associatifs, les salariés du centre social Le Lac des quartiers prioritaires ont été choqués des propos LGBTphobes postés sur Internet et dans le dialogue quotidien. Ils ont aussi été confrontés régulièrement à des provocations à la haine et à de la violence en raison de l'orientation sexuelle.

Description de l'action (voir également page suivante) :

Parce que la haine est un obscurantisme, le combat contre le racisme et l'antisémitisme est d'abord le combat de l'intelligence, du savoir et de la culture. Un combat dans lequel les associations qui vivent sur les

quartiers prioritaires sont en première ligne et doivent être épaulés.

La première étape du projet a consisté à formaliser un diagnostic local avec les principales associations qui interviennent sur les quartiers prioritaires :

Centre social Torcy, MJC Calonne, club de prévention ACPSO,

Il faudra dans un second temps y associer les conseils citoyens de la ville de Sedan, l'association du centre ancien(ACA)

Le centre social Le Lac associera à toutes les actions un maximum d'adhérents de tout âge ainsi que la totalité de ses salariés...

Ils seront amenés à réfléchir sur les mécanismes de propagande, d'exclusion, et les processus de négation de l'autre.

Il s'agira de les outiller pour promouvoir un contre-discours efficace.

Les actions :

Formation des salariés et des bénévoles des associations :

Les instances de la DILCRA seront sollicitées.

Le centre social Le Lac proposera la création d'une instance opérationnelle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, la haine anti-LGBT.

Les actions proposées auront pour objectif de promouvoir les principes fondamentaux de la République et de renforcer la prévention contre les discriminations liées à la xénophobie, au racisme, à l'antisémitisme et à la haine anti-LGBT.

Organisation d'ateliers pédagogiques et artistiques :

Une compagnie de théâtre créera un spectacle vivant à visée pédagogique et participative pour les familles des quartiers prioritaires sur le thème du racisme, de l'antisémitisme, de la radicalisation et de la haine anti-LGBT.

Chaque spectacle sera suivi d'une médiation avec les spectateurs qui sont invités à prendre position sur chaque thème.

Création d'une exposition itinérante par les habitants des quartiers prioritaires sur le thème du racisme et l'antisémitisme la haine anti-LGBT. Celle-ci serait présentée sur l'ensemble des quartiers prioritaire d'Ardenne-Métropole.

L'exposition fournirait des outils pour sensibiliser les habitants sur le vivre ensemble et contre le racisme. Le projet interrogerait les notions de diversité, d'égalité, de stéréotypes, de préjugés, de racisme, d'interculturalité.

Réalisation de micros-trottoirs :

Ils traiteraient des questions de racisme et d'antisémitisme avec les jeunes des quartiers prioritaires du département. Après montage, ces reportages sont diffusés sur les sites internet de la ville de Sedan, d'Ardenne-Métropole, des associations partenaires.

Programmation de production multimédia participative sur le thème de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme à destination des adolescents des quartiers prioritaires de Sedan. Ils apprennent à réaliser des contenus sur le thème de l'identité et de l'altérité. Des débats et des rencontres sont organisés sur le thème de la mémoire.

Les jeunes sont accompagnés par des professionnels et suivront tout au long du projet des ateliers de sensibilisation au racisme et l'antisémitisme

La transmission des mémoires et de l'histoire :

Les lieux de mémoires et d'histoire jouent un rôle déterminant, en contribuant à faire comprendre les mécanismes qui sous-tendent les crimes de masse et les génocides. Parce qu'il ne suffit pas de postures

moralisantes pour faire disparaître le racisme et l'antisémitisme, la DILCRA soutient activement le travail d'éducation et de prévention que ces réseaux de musées, de mémoriaux et d'institutions culturelles mènent quotidiennement. Le Fonds « Mémoires et Histoire », prévu par le plan interministériel et doté en 2015 d'un million d'euros, a ainsi permis d'accompagner et de soutenir de nombreuses institutions mémorielles et historiques dans la mise en œuvre de projets ambitieux, éducatifs, culturels et de citoyenneté. En partenariat avec plusieurs ministères, notamment le Ministère de l'Education nationale et le secrétariat d'Etat aux anciens combattants, la DILCRA a ainsi signé plusieurs Conventions d'objectifs avec des mémoriaux et établissements muséaux : Mémorial du Camp des Milles, Musée de l'histoire de l'immigration, Mémorial du Camp de Rivesaltes, Mémorial de la Shoah, Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme

Un programme de visite sera mis en œuvre en 2018 et 2019 au bénéfice des habitants et des professionnels.

Des ateliers communs (parents, enfants, parents/enfants) seront organisés avec les enfants et les jeunes des différentes structures du centre social Le Lac (ALSH, accueil de jeunes, activité danse et théâtre).

Au-delà des ateliers, les animateurs de chaque secteur accompagneront, tout au long de l'année 2018/2019 des groupes (parents, enfants, parents/enfants) des différentes structures, aux spectacles, expositions organisés par la MJC Calonne, la médiathèque de Sedan, etc.

Organisation d'une Fête du printemps de la tolérance : le 21 mars 2018.

Organisation de débats, conférences, projections, soirées festives et de thématiques (LGBTphobies, santé, mémoire,).

3-1. Description de l'action (suite)

Inscription dans le cadre d'une politique publique (par exemple une mission de l'Etat, une orientation régionale, etc.) :

Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme haine anti-LGBT (DILCRAH).

Plan de mobilisation contre la haine et les discriminations anti-LGBT.

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?

Age Tous âges
Nationalité Toute nationalité
Nature des bénéficiaires Toutes catégories confondues
Sexe Mixte

Nombre de bénéficiaires : 300

Moyens mis en œuvre :

Outils et supports pédagogiques

Guide pratique de lutte contre les discriminations.
Livret de lutte contre les discriminations.
La République mobilisée contre le racisme.

Moyens matériels

Locaux du centre social Le Lac, des établissements scolaires.
Une salle polyvalente pour les animations en famille animées par l'animateur des ateliers.
Une salle multimédia pour les actions informatiques parents/enfants et parents seuls animées par l'animateur des ateliers.
Trois minibus de 9 places.
Jeux et matériels divers pour les animations.
La salle Marcillet pour les spectacles et les répétitions.
Matériels de sonorisation, informatique, vidéos, photos, costumes, etc.

Moyens humains

Les salariés du centre social, les artistes des compagnies, etc.

Respect des valeurs de la république : ouverture à tous les publics, mixité, égalité femmes-hommes, non-discrimination, etc.

Habitants de la ZUS du Lac, de Torcy et du centre ancien de la ville de Sedan, élèves des établissements scolaires,
Deux cents enfants de 4 à 17 ans,
Une centaine de parents,
Une trentaine de salariés.

Ils ont majoritairement les caractéristiques suivantes : chômage, RSA, échec scolaire, retard scolaire, stigmatisation accrue, minimas sociaux, rejet de la société, famille monoparentale, problèmes de santé, etc.

Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action (quartier, commune, canton, département, zone géographique, etc.) – Préciser le nom du territoire concerné(s) :

Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN
Torcy Cités
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Ardennes CA Charleville-Mézières/Sedan SEDAN Le
Lac - Centre Ancien

3-1. Description de l'action (suite)

Date de mise en œuvre prévue (début) :

01/01/2018

Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :

Durée en mois : 12

Méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci dessus :

INDICATEURS

Présence des parents et des enfants dans les actions.
Implication et motivation des familles.
Implication des partenaires.
Nombres d'actions à l'initiative des familles.

MOYENS DE COLLECTE

Tableau de bord (participation, motivation),
Feuilles de présence des participants,
Suivis de l'échéancier,
Réunions d'équipe,
Comptes rendus des actions,
Suivi du budget,
Evaluation des écarts,
Fiche de satisfaction des publics, des partenaires, des intervenants.

Information complémentaire éventuelle :

L'animation du réseau, sous l'impulsion du centre Le Lac, permettra la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des habitants et la mise en valeur de leurs capacités, dans le respect et le soutien.

Il sera, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions, associations intervenant dans le champ de la lutte contre le racisme. Il sera essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action, objet de la présente demande

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc.) :

12 938 € : fournitures pédagogiques.
9 003 € : salaires.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Non

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

Gratuité

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

6 % des charges logistiques

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation de l'action subventionnée¹ ? Préciser leur nature, leur forme, leur origine, le mode de valorisation retenu, etc.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ²			
86 - Emploi des Contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
860-Secours en nature	0	870-Bénévolat	0
861-Mise à disposition gratuite de biens et service	0	871-Prestations en nature	0
862-Prestations	0	875-Dons en nature	0
864-Personnel bénévole	0		
TOTAL	0	TOTAL	0

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

¹ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

² Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais « au pied » du compte de résultat.

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Exercice 2018

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	12 938	70 – Ventes de produits finis, de marchandises, prestations de services	0
Prestations de services	0	74 - Subventions d'exploitation	30 000
Achats matières et fournitures	0	Politique de la ville / P147	30 000
Autres fournitures	12 938	Ministère(s)	
61 - Services extérieurs	0		0
Locations	0		0
Entretien et réparation	0	Région(s)	
Assurance	0		0
Documentation	0		0
62 - Autres services extérieurs	0		0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	0	Département(s)	
Publicité, publication	0		0
Déplacements, Missions	0		0
Services bancaires, autres	0		0
63 - Impôts et taxes	463		0
Impôts et taxes sur rémunération	463	Intercommunalité(s): EPCI	
Autres impôts et taxes	0	Ardenne metropole	0
64 - Charges de personnel	9 003		0
Rémunération des personnels	7 091		0
Charges sociales	1 912	Commune(s)	
Autres charges de personnel	0		0
65 - Autres charge de gestion courante	0		0
66 - Charges financières	0		0
67 - Charges exceptionnelles	0		0
68 - Dotation aux amortissements	0		0
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES A L'ACTION		Organisme(s) sociaux	
Frais financiers	0		0
Autres charges indirectes	0		0
Charges fixes de fonctionnement	10 528		0
		Fond(s) européen(s)	
			0
			0
		L'agence de services et de paiement (ex- CNASEA - emplois aidés)	0
		Subventions autres établissements publics	0
		Aides privées	0
		75 - Autres produits de gestion courante	0
		Cotisations, dons manuels ou legs	0
		Autres produits de gestion courante	0
		76 - Produits financiers	2 932
		77 - Produits exceptionnels	0
		78 - Reprise sur amortissement et provisions	0
		Report ressources non utilisées d'opérations antérieures	0
		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION	
		Autofinancement	0
TOTAL DES CHARGES	32 932	TOTAL DES PRODUITS	32 932
TOTAL	32 932	TOTAL	32 932

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 30 000€
représente 91,10% du total du budget,
compte tenu, le cas échéant, des contributions volontaires en nature figurant en page 8
(montant sollicité/total du budget) x 100.